Livret d'accueil



指壓 Shiatsu

Organisme de Formation

Espace Aquitain de Zen Shiatsu

Version 2018 – 2019

Sommaire

- mot de bienvenue ..... p. 2
- présentation de l'Organisme de Formation ..... p. 3
- équipe pédagogique ..... p. 5
- le Shiatsu ..... p. 7
- conditions générales Shiatsu ..... p. 9
- témoignages de satisfaction ..... p. 17
- dossier d'inscription Shiatsu ..... p. 19
  - fiche d'inscription
  - fiche de synthèse
  - code de déontologie de la FFST
  - droit à l'image
  - autorisation coordonnées
  - non divulgation des documents
  - règlement intérieur
  - convention Shiatsu
- invitation matinée découverte ..... p. 40

Mot de bienvenue

L'Organisme de Formation – Espace Aquitain de Zen Shiatsu, vous remercie de l'intérêt que vous portez à notre Centre de Formation.

Nous vous souhaitons, la bienvenue, vous qui souhaitez nous rejoindre, et nous remercions les stagiaires en cours de formation qui continuent à nous faire confiance.

Vous trouverez au fil de ces pages, tous les renseignements dont vous aurez besoin, pour finaliser votre choix.

Nous restons à votre disposition pour tout renseignement supplémentaire dont vous auriez besoin.

En espérant, vous retrouver prochainement au sein de notre Organisme de Formation.

Dominique Chevalier
Responsable administratif et pédagogique

Présentation de l'Organisme de Formation

L'Espace Aquitain de Zen Shiatsu est un Organisme de Formation en Shiatsu et en Anatomie- Physiologie.

Cet Organisme a été créé en 2008 à l'initiative de Dominique Chevalier.

Il répond aux normes administratives en vigueur :

- SIRET : 33410293600062
- code APE : 8690F
- numéro d'Agrément (NDA) : 72 33 09960 33 auprès du Préfet de Région Nouvelle Aquitaine
- numéro auprès du Conseil National de l'Emploi, de la Formation et de l'Orientation Professionnelles (CNEFOP). DATADOCK n° 0024761
- l'OF souscrit aux règles de bonne conduite européennes en matière de respect des données recueillies dans le cadre du Règlement Général de Protection des Données (RGPD)

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi
DIRECCTE

DATADOCKÉ

RGPD

L'Organisme de Formation est depuis sa création, accrédité par la Fédération Française de Shiatsu Traditionnel (FFST).
Il est de ce fait :

- signataire d'un code de déontologie
- signataire d'une charte d'éthique fédérale
- signataire d'une charte des formateurs
- signataire d'une charte des examinateurs

FEDERATION SHIATSU FRANCAISE FFST TRADITIONNEL

Un enregistrement au Registre National des Compétences Professionnelles (RNCP) est en cours, pour l'obtention du titre de Spécialiste en Shiatsu de Prévention.

La philosophie de l'organisme de Formation repose sur un pilier qualitatif. En effet un choix pédagogique a été posé, à savoir des promotions restreintes de stagiaires, ceci afin d'offrir un maximum de suivis individuels aux apprenants. Cet aspect qualitatif trouve sa finalité lors de la Certification Professionnelle organisée par la FFST, avec un taux de réussite de 91,3 % (21 reçus sur 23 présentés).

Shiatsu

La formation a lieu à Latresne (5 km de Bordeaux – rive droite). Nous disposons d'un grand parking, d'une salle de yoga de 80 m^2 et d'un dojo de 160 m^2, c'est-à-dire de conditions matérielles exceptionnelles pour la pratique du Shiatsu.





Equipe Pédagogique

L'ensemble des formateurs est issu des milieux médical, paramédical et/ou énergétique. Tous ont une longue expérience de la prise en soin, mais aussi dans le domaine formatif.



Dominique Chevalier : Responsable Pédagogique et administratif ; Spécialiste-Formateur en Shiatsu FFST ; Formateur en Anatomie-Physiologie ; Kinésithérapeute DE ; Titulaire d'un DU douleur ; Président de la FFST ; Aromathérapeute ; Conférencier ; Chargé de cours MTC, Shiatsu et Anatomie-Physiologie.



Pascale Hamelin : Spécialiste-Formatrice en Shiatsu FFST ; Membre du Comité Pédagogique de la FFST ; Aromathérapeute ; Formatrice en Do In ; Formatrice en Watsu ; Formatrice en Morphopsychologie ; Chargée de cours MTC et Shiatsu.

D'autres intervenants viennent compléter l'équipe de base en fonction des thématiques.



Corine Galard : Spécialiste en Shiatsu FFST ; Praticienne MTC (FNMTC) DA – MRAF ; Chargée de cours (éthique, émotions, principes spirituels, Feng Shui, Yi King, Tao).



Haruhiko Morita-Masunaga Sensei : Maître Shiatsu ; Directeur de Iokaï Shiatsu à Tokyo ; fils du fondateur du style pratiqué au Centre de Formation ; Invité d'honneur pour des stages.



Dr Hubert Klotz. Médecin acupuncteur ; Formateur auprès de sages-femmes ; Spécialiste en relation d'aide ; Chargé de cours (pouls chinois, bilan de la langue, grossesse, ennéagramme).



Xavier Lejeune. Expert-Consultant en Feng Shui ; Bio-énergéticien de l'habitat ; Géobiologue ; Professeur en électronique ; Chargé de cours (Feng Shui).



Iroshi Iwahoka. Spécialiste-Formateur Shiatsu FFST ; Diplômé d'Etat du Japon en acupuncture et moxibustion ; Acupuncteur ; Concepteur du Shiatsu myo-énergétique ; Chargé de cours.



Patrick Luong. Spécialiste-Formateur Shiatsu FFST ; Coordinateur de la FFST ; Spécialisé en postures ; Chargé de cours.

Le Shiatsu

Le Shiatsu n'est ni un massage, ni une idéologie, ni une médecine au sens occidental du terme, mais une discipline traditionnelle de prévention et de bien-être-santé, une hygiène de vie.



C'est une méthode globale efficace qui tient compte de l'individu dans son intégralité en agissant à la fois sur le physique, le psychisme et l'émotionnel.

Le Shiatsu est un outil d'aide et d'accompagnement de la personne contribuant à son mieux-être et à l'amélioration de sa santé.

Le Shiatsu est une des huit approches alternatives désignées, dans la résolution A4-0075/97 du Parlement européen votée le 29 mai 1997, comme « médecine non conventionnelle digne d'intérêt »

Ses bienfaits

Le Shiatsu contribue :

- à soulager les tensions physiques et psychiques,
- aide rétablir la circulation de l'énergie dans les méridiens d'acupuncture qui parcourent le corps pour améliorer l'état de la personne,
- à réduire les effets du stress et ses conséquences (migraine, tensions, douleurs…),
- au renforcement du système immunitaire.

En entreprise, le Shiatsu aide à la prévention des Risques Psychosociaux et des Troubles Musculo-squelettiques.

En cas de longues maladies (Cancer, Sclérose en plaques, Fibromyalgie, Parkinson…) le Shiatsu accompagne de plus en plus l'individu comme soin de support (douleurs, effets secondaires médicamenteux…).

La séance

La séance dure environ 1 heure. Le Shiatsu se reçoit traditionnellement au sol, habillé de vêtements souples mais aussi sur table ou sur chaise. Le spécialiste en Shiatsu travaille sur l'ensemble du corps combinant appuis lents et profonds, pressions avec les pouces et les paumes et étirements.

Pour qui ?

Le Shiatsu s'adresse à tous ceux, quel que soit leur âge, désirant maintenir ou développer un niveau optimal de bien-être, physique, psychique et émotionnel. En cas de pathologie, un avis médical doit être demandé.



Conditions Générales - Shiatsu

- **Titre** : formation en Shiatsu.

- **Besoin** : permettre aux personnes qui le désirent, l'acquisition d'une pratique et d'une connaissance très approfondie du Shiatsu et de la Médecine Traditionnelle Chinoise.

- **Objectif** : à l'issue de cette formation, les stagiaires auront appris l'ensemble des techniques du Shiatsu, ainsi que des principes régissant la Médecine Traditionnelle Chinoise (MTC). Elles seront capables d'effectuer une séance complète de Shiatsu à visée de bien-être-santé et/ou thérapeutique et/ou de prévention.

- **Nombre d'étudiants** : minimum 4, maximum 20 par promotion.

- **Prérequis** : aucun.

- **Conditions d'admission** :
  - entretien avec le responsable de l'Organisme de Formation,
  - le dossier complet d'inscription doit parvenir au moins 2 semaines avant le début de la formation (niveau 1, et stagiaires venant d'un autre Organisme de Formation). Pour les autres niveaux, la convention doit parvenir au plus tard le 20 août.
  - les inscriptions sont prises dans l'ordre d'arrivée des dossiers.

- **Suivi pédagogique** :
  - un livret pédagogique est remis en début de formation, il suit le stagiaire pendant tout son parcours jusqu'à la Certification Professionnelle de Spécialiste en Shiatsu de Prévention délivrée sous l'autorité de la FFST,
  - les formateurs assurent le suivi des cours par mail,
  - une place importante est donnée pour la direction du mémoire et des études de cas au cours des niveaux 3 et 4 (formation de 500 h sur un minimum de 3 ans).

- **Evaluations** :
  - niveaux 1 et 2 : 2 évaluations théoriques écrites de 45 minutes en janvier et juin (note moyenne minimale : 12 / 20) ; 1 évaluation de pratique de 30 minutes devant un jury de 2 personnes pouvant être extérieures à l'Organisme de Formation (note minimale requise : 14 / 20). La validation en théorie et en pratique est indispensable pour passer au niveau supérieur. Les évaluations se font en interne au sein de L'Organisme de Formation.
  - niveau 1 : un travail maison est demandé.
  - niveau 2 : préparation d'un exercice à présenter devant le groupe.
  - niveau 3 : évaluation théorique écrite en juin sous forme de synthèse. A partir d'un cas clinique, il faut décrire un rappel anatomique, un rappel en énergétique orientale et une proposition de prise en charge. Evaluation en interne.
  - niveau 4 : passage de la certification professionnelle de Spécialiste en Shiatsu de Prévention, avec épreuve pratique devant un jury (note minimale : 64 / 80), et évaluation écrite et soutenance d'un mémoire et des études de cas devant un autre jury (note minimale : 14 / 20). En cas d'échec à une épreuve, la note reste acquise. 2 sessions par an : décembre et juin au sein de la FFST à Paris (se reporter au livret de formation de la FFST sur www.ffst.fr).

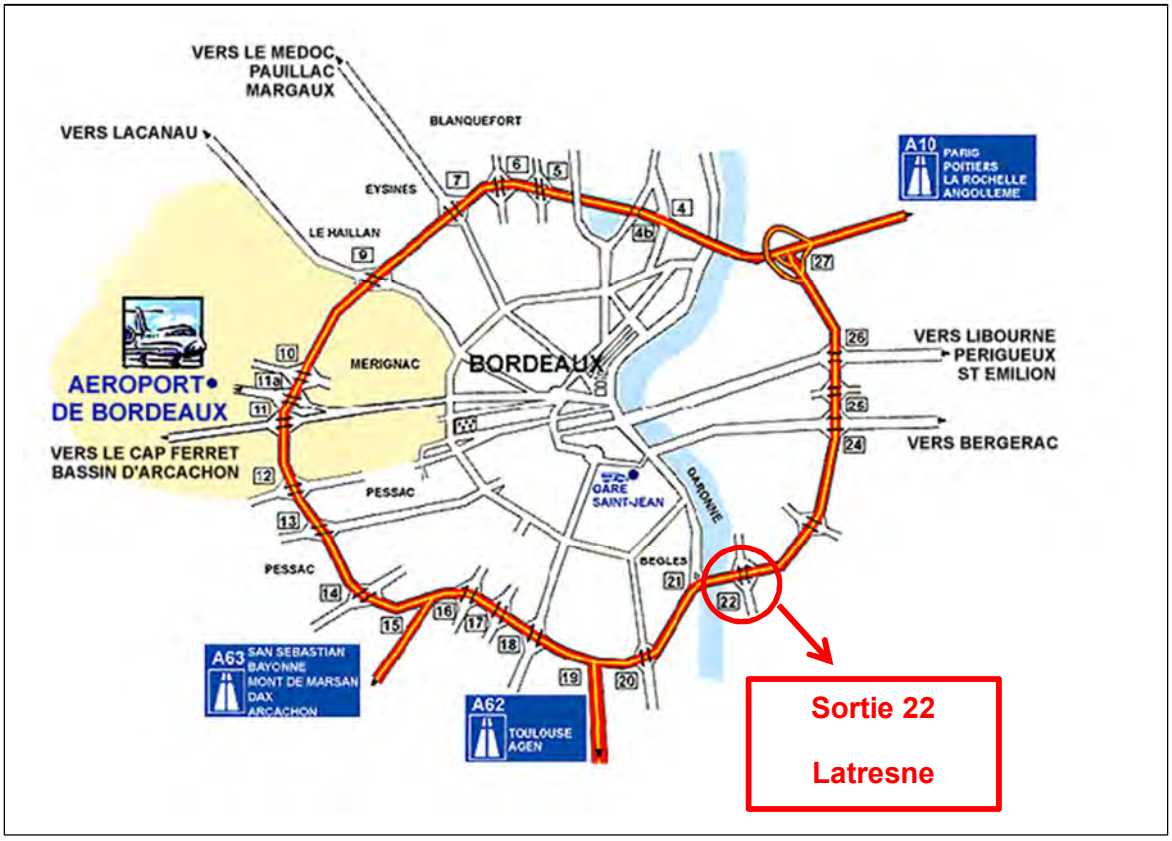
- tous niveaux : pour pouvoir être inscrit à la Certification Professionnelle de la FFST, tous les stagiaires doivent faire un minimum de 150 pratiques en dehors de la formation. Toutes ces pratiques font l'objet d'un compte rendu écrit obligatoire (2 pages en niveau 1 ; 4 pages en niveau 2 ; 5 pages en niveau 3 et 4). Tous les comptes rendus sont lus, corrigés et validés par le formateur. A défaut de compte rendu, la séance n'est pas validée.

- **Conformité** : afin de respecter la législation, un certain nombre de documents sont inclus dans le dossier d'inscription (règlement intérieur, droit à l'image, ...). Il est demandé aux stagiaires de signer la feuille d'émargement par demi-journée à chaque cours.

- **Démarche qualité** : à l'issue de chaque année, chaque stagiaire remplit une fiche d'évaluation de la formation. Il en sera de même, lorsque l'Organisme de Formation accueillera un intervenant externe.

- **Lieu des cours** : Foyer Communal 33 360 LATRESNE ; Salle de Yoga (2ème étage pour les cours du samedi) – Dojo (1er étage pour les cours du dimanche)

  Itinéraire :
  - en venant de l'autoroute A 10 (Paris), prendre direction Toulouse
  - en venant du Pont d'Aquitaine, prendre direction Lyon
  - en venant de Libourne (entrée 24), aller jusqu'à la rocade et prendre direction Toulouse
  - sur la rocade intérieure, sortie 22 direction Latresne (avant le pont François Mittérand)
  - rond point après la sortie, à gauche direction Latresne
  - passer par dessus la rocade
  - en venant de la rocade extérieure (Bègles), sortie 22 A à droite, tout de suite après le pont François Mittérand
  - rond point, à droite, direction Latresne (3,5 Km)
  - rond point suivant, tout droit, direction Latresne
  - rond point suivant, à gauche direction Latresne (repère : boulangerie à gauche)
  - après le panneau d'entrée dans Latresne, faire 200 – 300 m
  - 1ère à droite, direction Centre Ville
  - c'est la rue de la Salargue
  - tout de suite à droite, il y a un grand parking
  - le foyer communal est le bâtiment coloré à droite quand on entre sur le parking
  - longer le bâtiment côté rue
  - l'entrée est à 10 m
  - la salle de Yoga est au 2ème étage, le Dojo est au 1er étage (cours du samedi, dans la salle de Yoga, donc prévoir tapis, futons, coussins et couverture ; cours du dimanche dans le Dojo, donc uniquement coussins, couverture et un drap de bain par exemple pour mettre sur le tatamis)



Si problème : 06 86 87 41 11

- **Matériel pédagogique** :
  - dès réception du dossier d'inscription et du règlement, chaque étudiant se voit remettre un code personnel lui permettant d'accéder aux supports de cours en ligne sur le site du Centre de Formation (niveau 1 : 2 polycopiés ; niveau 2 : 1 polycopié ; niveaux 3 et 4 : 2 polycopiés), des vidéos viennent compléter ces documents. Il est recommandé de venir avec ce support de cours pour éviter une prise de note fastidieuse. Le code est personnel et non transmissible, il est le même pour l'ensemble de la formation.
  - mannequin d'acupuncture, squelette, planches.
  - cours théoriques faits sous forme de diaporamas commentés.
  - démonstration de la pratique.
  - jeux de rôles

- **Matériel à prévoir** :
  - de quoi prendre des notes
  - un cahier petit format
  - crayons de couleurs et/ou feutres
  - tenue souple, type jogging
  - chaussettes, pantoufle
  - un tapis de sol et un drap de bain ou un futon

- petits coussins
- une couverture légère type polaire
- une tasse pour les pauses thé (on évite les gobelets jetables), un petit encas, de l'eau
- repas du midi (nous mettons à la disposition des stagiaires, un four à micro-ondes)

- **Horaires des cours** :
  9 h 30 – 13 h et 14 h – 17 h 30. Précision importante : les cours commencent à l'heure, donc il est demandé d'arriver un peu en avance.
  Les horaires peuvent être modifiés exceptionnellement par un des formateurs.
  Une pause de 15 minutes a lieu vers 10 h 45.
  En cas d'absence, merci de prévenir l'Organisme de Formation quelques jours avant.
  Les retards ou départs prématurés et répétés feront l'objet d'un retrait d'une ou plusieurs heure(s).

- **Matinée découverte du Shiatsu et de l'Organisme de Formation** :
  De 9 h 30 à 13 h, le premier dimanche de septembre.
  Au cours de cette matinée, nous proposons des exercices énergétiques, une rencontre avec les stagiaires en cours de formation, et une séance de Shiatsu est proposée. Cette matinée est gratuite et sans engagement.
  Afin d'optimiser l'organisation de cette matinée, il est demandé de s'inscrire au préalable.

- **Nombre d'heures** :

Niveaux	Nombre d'heures	Nombre de jours		
1	144	18		
2	144	18		
3	160	20		
4	160	20	**total**	608 h
4 +	Minimum 4 jours au choix (examen en décembre), et 10 jours (examen en juin)			

A noter que dans le cadre de la formation, 50 heures sur les 500 peuvent être comptabilisées, pour des stages hors Centre de Formation, et validées par le Comité Pédagogique de la FFST. Ces heures sont inscrites sur le Livret Pédagogique.
De même, les participations à des salons ou autres manifestations, sous condition d'un encadrement par un formateur, peuvent être validées.

Les stagiaires à partir du niveau 2 peuvent assister à tous les cours qu'ils souhaitent sur le ou les niveaux inférieurs, sans majoration de prix.

Travail personnel : minimum 250 h

- **Dates** : se reporter à la convention en fin de dossier.

- **Prix** :

  Le prix indiqué correspond à l'ensemble des cours y compris en général certaines interventions extérieures.
  Certains stages proposés avec des intervenants de renom ne font pas partie du prix indiqué, dans ce cas le prix est indiqué dans la rubrique « stages » sur le site de l'Organisme de Formation, et ils n'ont pas un caractère obligatoire de participation.

  Pour les stagiaires en autofinancement, il y a possibilité de régler les cours en 1, 3 ou 10 chèques. **Joindre tous les chèques lors de l'inscription** à l'ordre de **Dominique Chevalier**.
  Ils seront débités :
  - en septembre (stagiaires à partir du niveau 2), en octobre (stagiaires niveau 1), pour le règlement en 1 fois.
  - en septembre (octobre pour le niveau 1), janvier et avril pour le règlement en 3 fois, le 20 de chaque mois.
  - le 20 de chaque mois de septembre à juin (niveaux 2, 3, 4), d'octobre à juillet (niveau 1), pour le règlement en 10 fois.

  En cas de choix de règlement en espèces, joindre les chèques lors de l'inscription et ceux-ci seront remis à chaque cours contre le règlement en espèces.

  Remarque : le règlement en 10 fois, n'est en aucun cas un règlement par cours. Aucun remboursement en cas d'absence à un ou plusieurs cours ne sera fait.

  Une facture peut être fournie sur demande.

  En cas de financement par un organisme financeur (dossier établi au cas par cas), il y a une majoration du prix de la formation de 40 %.

Niveaux	Autofinancement	Organisme financeur
1	**1 200,00 €**	**1 680,00 €**
2	**1 200,00 €**	**1 680,00 €**
3	**1 500,00 €**	**2 100,00€**
4	**1 500,00 €**	**2 100,00€**
4 + (examen en décembre) (*)	**450,00 €**	
4 + (examen en juin)	**900,00 €**	

  (*) Remarque : les stagiaires ayant échoué à l'examen de décembre, et désirant se représenter à l'examen de juin, devront s'acquitter du complément de prix, soit **450,00 €.**

  Au prix des cours, il faut ajouter **60,00 €** par an d'adhésion obligatoire à la FFST, dès la première année. L'inscription se fait en remplissant la fiche incluse dans le dossier d'admission et en joignant un chèque à l'ordre de la FFST. *(La loi précise qu'une adhésion est un acte volontaire, comportant obligatoirement la signature ayant valeur pour acceptation).*

- **Renoncement et remboursement** :

  Toute année commencée est due dans sa totalité et ne fera l'objet d'aucun remboursement, sauf raison médicale importante (un justificatif médical est à fournir obligatoirement).

- **Séances pédagogiques** :
  Dans le cadre de la formation, et ceci dans un but pédagogique, il est demandé aux stagiaires de recevoir 12 séances pendant les 4 ans, avec un minimum de 4 à la fin de la 2ème année, par au moins 3 spécialistes et/ou formateurs accrédités FFST. Le maximum est fixé à 4 séances par prestataire. Pour information les formateurs principaux de l'Organisme de Formation, se sont engagés à établir un tarif préférentiel pour les stagiaires FFST: **45,00 €**.

- **Prévention et Secours Civiques 1er degré (PSC 1)** :
  Environ **60,00 €** (obligatoire avant juin pour que la 1ère année soit validée par la FFST).
  Chaque stagiaire organise sa propre formation – elle ne sera pas proposée par l'Espace Aquitain de Zen Shiatsu. (Organismes : Pompiers, Croix Rouge, …).
  Il est possible que cette formation soit prise en charge par l'employeur (secouristes du travail). Se renseigner auprès de son employeur. L'attestation est valable 5 ans. Ne sont plus valables : BNS, AFPS.

- **Contenu** :
  L'ensemble du contenu est en conformité avec le programme de formation établi par la FFST (consultable sur : www.ffst.fr).

  - **Théorie par niveau**

Niveau 1	- Shiatsu (historique, définition, concept, indications, contre-indications) - Ethique / déontologie - Points abortifs - Hara - Energétique Orientale / TAO - Ki - Système Yin Yang - Théorie des 5 éléments - Horloge circadienne / Règle midi - minuit - 12 méridiens (trajets, fonctions, points) - Points Shu du dos - Points Mu - Bilans généraux - 3 foyers - Notion de Kyo et Jitsu - Bilan énergétique du Hara - Evaluations
Niveau 2	- Théorie de Masunaga - 5 principes du Zen Shiatsu - Reprise des notions de Kyo et Jitsu - 12 méridiens avec les extensions de Masunaga + fonctions - Dysharmonies du Ki - Dysharmonies du système Yin Yang - Les causes des maladies

	- Bilan énergétique du dos selon Masunaga - Tableaux Kyo et Jitsu - 8 principes - Etudes de cas cliniques - Evaluations
Niveau 3	- Points Shu antiques - Synthèse des fonctions MTC / Masunaga - Bilan énergétique de la langue - Moxa - Relations pathologiques des 5 éléments - Substances fondamentales - Merveilleux Vaisseaux - Shiatsu et grossesse - Pathologies (fatigue – stress – dépression ; problèmes de dos ; troubles urinaires ; affections respiratoires ; maladies de peau ; troubles digestifs ; troubles de la menstruation ; troubles du sommeil ; troubles circulatoires ; maux de tête – céphalées – migraines ; addictions) - Anatomie topographique - Préparation mémoire et cas cliniques
Niveau 4	- Méridiens climatiques - Initiation aux pouls - Morphopsychologie orientale - Points hors méridiens - Composantes spirituelles des éléments (approfondissement) - Emotions (approfondissement) - Pathologies – suite (ménopause ; troubles sexuels ; évanouissement ; troubles musculosquelettiques ; troubles immunitaires) - Shiatsu chez l'enfant - Shiatsu chez la personne âgée - Diététique orientale - Ethique / déontologie / transferts et contre transfert / psychologie / analyse de pratique / supervision - Mémoire et cas cliniques - Différents modes d'exercice / législation - Gestion d'un cabinet

- **Pratique par niveau**

Niveau 1	- Pressions, respiration, positionnements, postures - Katas dans les 4 positions de base (sur le dos, sur le ventre, sur le côté, assis) - Bilans visuel - Interrogatoire - Bilan du Hara - Intégration des 12 méridiens - Repérages morphologiques - Repérage des points abortifs, des points Shu et des points Mu - Evaluations

Niveau 2	- Reprise des 4 Katas de base et intégration des méridiens de Masunaga - Points spécifiques - Méridiens Masunaga dans le cou et le visage - Bilan énergétique du Hara - Bilan énergétique du dos - Recherche Kyo et Jitsu - Ateliers pratiques avec des receveurs inconnus (supervision de l'Enseignant) - Evaluations
Niveau 3	- Reprise programme MF 2 - Shiatsu sur chaise - Shiatsu sur ballon de rééducation - Relaxation, exercices appropriés à chaque élément - Bilan énergétique de la langue - Moxa - Ateliers pratiques avec des receveurs inconnus (supervision de l'Enseignant)
Niveau 4	- Reprise programme MF 3 - Techniques spécifiques - Initiation au massage Tai - Ateliers pratiques avec des receveurs inconnus (supervision de l'Enseignant) - Traitement Ampuku - Initiation aux pouls - Examen blanc (théorie et pratique dans les conditions de la Certification Professionnelle)
tous niveaux	Do In ; Makko Ho ; exercices énergétiques sur le Hara, le Ki ; travail sur le ressenti ; jeux de rôles ; mise en situation pratique

Remarque 1 : Les stagiaires qui en fin de 4ème année ne sont pas prêts pour passer la Certification Professionnelle, ont la possibilité de faire 1 ou plusieurs année(s) supplémentaire(s). Il leur est demandé d'assister à au moins 4 jours (examen en décembre) ou 10 jours (examen en juin), avec la possibilité de choisir le niveau de cours.

Remarque 2 : en général, 1 ou 2 fois par an, toutes les promotions sont réunies pour participer à des salons ou manifestations, afin d'effectuer des séances de Shiatsu sur les personnes présentes.

Remarque 3 : chaque stagiaire à partir du niveau 2 a la possibilité d'assister gratuitement à tous les cours des niveaux inférieurs, pour éventuellement retravailler un cours mal compris

- **Renseignements / Inscriptions** :

Dominique CHEVALIER
56, rue des 3 Etoiles
33 700 Mérignac
06.86.87.41.11

dominique.chevalier-mk@orange.fr
www.formation-shiatsu-bordeaux.fr

Témoignages de satisfaction

La formation se déroule dans un profond respect des participants, et les formateurs veillent à la bienveillance et au cadre professionnel des pratiques. Etant issue d'une profession paramédicale, j'ai apprécié la rigueur de l'enseignement et des références. Le choix des intervenants ponctuels extérieurs était en parfaite cohérence avec le programme de la formation et l'avancée des connaissances des participants. Les supports pédagogiques étaient parfaitement clairs et compréhensibles permettant un travail personnel pour répondre aux exigences des évaluations.
J'ai pu ainsi valider ma formation et atteindre mes objectifs personnels grâce aux acquis des connaissances relatives au programme.
Je recommande cette formation dans ce centre de formation.

KC (certifiée juin 2014)

La formation dispensée à l'Espace Aquitain de Zen Shiatsu m'a donné entière satisfaction, en termes de forme, de contenu, de pédagogie, et d'éthique professionnelle. Je recommande vivement sa formation qui dispense des bases solides pour se lancer dans ce défi professionnel du Shiatsu.

CCD (certifiée décembre 2011)

Dominique Chevalier est un professeur hors pair, passionné par le shiatsu dont il possède une vaste connaissance, qu'il partage volontiers avec ses élèves. Son attitude agréable, calme et positive est un gros atout. Il a la capacité à s'adapter aux différents niveaux académiques, sociaux et émotionnels de ses élèves. Il nous inspire confiance et nous encourage à questionner les sujets qu'i nous enseigne. Ses cours et la documentation associée sont bien préparés, clairement présentés et bien organisés. Il est à l'écoute et reste disponible pour répondre à nos questions même en dehors des cours. Il sait nous encourager en tant que groupe ou individuellement et sait également nous apporter le soutien et les encouragements nécessaires pour atteindre nos objectifs.
Un dernier point, en tant que Britannique, je peux confirmer que Dominique a aussi un très bon niveau d'Anglais, ce qui parfois m'a beaucoup aidé dans ma formation.

MR (certifiée juin 2015)

Cette formation du fait du sérieux et de l'exigence des enseignants, demande un investissement personnel important. En plus des cours dispensés, nous avons un travail personnel aussi bien théorique que pratique à effectuer. Les enseignants m'ont apporté un accompagnement personnalisé, bienveillant et exigeant à la fois.

MT (certifiée mars 2015)

Très bonne formation !!!

AB (certifiée décembre 2012)

Excellente formation complète, de qualité et avec un suivi rigoureux. Cours pédagogiques clairs et sérieux.

IC (certifiée décembre 2012)

Formation excellente. Très bons formateurs, pédagogues.

FPD (certifiée septembre 2014)

Les documents pédagogiques mis à disposition sont détaillés et permettent d'approfondir les connaissances ou de revenir dessus. Le centre de formation invite des intervenants de qualité, offrant ainsi la découverte de différentes approches du shiatsu. Des évaluations théoriques et pratiques sont régulièrement proposées, ce qui permet aux élèves d'identifier leurs axes de progression

FR (certifiée juin 2016)

Je recommande le centre de formation de Dominique Chevalier pour son sérieux, la qualité des cours et son suivi.

MS (certifiée juin 2012)

Dossier d'inscription Shiatsu

- Dossier à envoyer **complet**, au **moins 2 semaines** avant le début de la formation (nouveaux stagiaires), ou au plus tard le 20 août (stagiaires en cours de formation) à :

Dominique CHEVALIER
56, rue des 3 Etoiles
33 700 Mérignac

- Le dossier comprend :
  - une fiche administrative
  - une fiche de synthèse
  - une fiche d'inscription à la FFST et le règlement par chèque
  - un code de déontologie de la FFST
  - un règlement intérieur
  - un extrait n°3 de casier judiciaire
  - une attestation de Responsabilité Civile
  - un droit à l'image
  - une autorisation des transmettre les coordonnées
  - une attestation de non divulgation des documents remis
  - une convention à envoyer en double exemplaire (triple en cas de financement par un organisme)
  - le règlement des cours par chèque(s)

- Pour les stagiaires des niveaux 2 et plus, et déjà stagiaires de l'Organisme de Formation, ne fournir que :
  - la convention en double (ou triple) exemplaire pour l'année en cours
  - le règlement des cours par chèque(s)
  - une fiche de ré-adhésion à la FFST et le chèque correspondant

- Pour les stagiaires venant d'un autre Organisme de Formation, y ajouter :
  - photocopie licence(s) FFST antérieure(s)
  - une fiche de ré-adhésion à la FFST et le chèque correspondant
  - photocopies livret pédagogique ou tous les documents justifiants la formation (nombre d'heures, certificats, ... pour les stagiaires venant d'un Centre de Formation non FFST).

- Tout dossier incomplet ne sera pas pris en compte.

- Les stagiaires sont invités à garder un double de ce dossier.

- Merci d'écrire très lisiblement.

FICHE DE SYNTHESE DES DOCUMENTS

- **Niveau 1 (nouveaux stagiaires)**

  - ☐ - fiche administrative
  - ☐ - règlement intérieur paraphé à chaque page et signé en dernière page
  - ☐ - convention en double exemplaire paraphée à chaque page et datée et signée en dernière page
  - ☐ - droit à l'image
  - ☐ - autorisation de transmettre les coordonnées
  - ☐ - non divulgation des documents
  - ☐ - code de déontologie FFST daté et signé
  - ☐ - fiche d'adhésion à la FFST et règlement par chèque de 60 € à l'ordre de FFST
  - ☐ - règlement des cours (chèques)
  - ☐ - extrait n° 3 du Casier Judiciaire
  - ☐ - attestation de Responsabilité Civile

- **Stagiaires en cours de formation au sein de l'Organisme de Formation (niveaux 2, 3 et 4)**

  - ☐ - convention en double exemplaire paraphée à chaque page et datée et signée en dernière page (p 29)
  - ☐ - fiche de ré-adhésion à la FFST et règlement de 60 € par chèque à l'ordre de FFST (p 22)
  - ☐ - règlement des cours (chèques)

- **Stagiaires issus d'un autre Organisme de Formation accrédité FFST**

  - ☐ - toutes les pièces niveau 1
  - ☐ - photocopies licences antérieures FFST
  - ☐ - photocopies livret pédagogique FFST

- **Stagiaires issus d'un Organisme de Formation hors FFST**

  - ☐ - toutes les pièces niveau 1
  - ☐ - tous les documents justificatifs de la formation antérieure

Merci de cocher les cases

Shiatsu

FICHE ADMINISTRATIVE

Nom : ..... **Prénom** : .....

Date de naissance : ..... **Profession** : .....

Niveau d'étude : .....

Adresse : .....

.....

.....

Tel : ..... **Portable** : .....

.....@ .....

Connaissances en Shiatsu : oui □ non □ ; si oui niveau et formateur FFST (ou autre) :

.....

Bases en Anatomie – Physiologie : oui □ non □ ; si oui niveau : .....

Discipline Energétique et niveau : .....

Règlement :

niveaux	1 fois	3 fois	10 fois
1	**1200,00 €**	**400,00 € x 3**	**120,00 € x 10**
2	**1200,00 €**	**400,00 € x 3**	**120,00 € x 10**
3	**1500,00 €**	**500,00 € x 3**	**150,00 € x 10**
4	**1500,00 €**	**500,00 € x 3**	**150,00 € x 10**
4 + (examen en décembre)	**450,00 €**	**150,00 € x 3**	
4 + (examen en juin ou échec examen de décembre)	**900,00 €**	**300,00 € x 3**	**90,00 € x 10**

Quel que soit le type de règlement choisi, je joins le(s) chèque(s) lors de l'inscription.

□ règlement en espèces □ règlement par un organisme de financement (voir tarif spécifique page 13)

Fait à : ..... Le : .....

Signature :



FÉDERATION FRANÇAISE DE SHIATSU TRADITIONNEL
Siège social, Espace Shiatsu - 12 rue des Épinettes - 75 017 Paris
Tél. : 01 42 29 64 22 - Courriel : shiatsu@ffst.fr

Adhésion FFST – 2018 – 2019
Stagiaire Shiatsu

Mme ☐ Mr ☐ Nom : .....

Prénom : ..... né.e le : .....

Adresse : .....

CP : ..... Ville : .....

Tel : ..... Portable : .....

e-mail : .....

☐ Première cotisation

☐ Renouvellement de cotisation – n° de licence : .....

Nom des formateurs : .....

Nom du centre de formation : .....

Souhaitez-vous un reçu : oui ☐ non ☐

Règlement par chèque à l'ordre de la FFST de **60,00 €** (à joindre obligatoirement).

Fait à ..... le .....

Signature :

Conformément à la loi Informatique et Liberté, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification sur les données vous concernant. Ces informations ne sont pas transmises à des tiers.

REGLEMENT INTERIEUR

Le présent Règlement Intérieur a pour objectif de formaliser les relations entre tous les usagers (formateurs et stagiaires) de l'Organisme de Formation en Shiatsu : Espace Aquitain de Zen Shiatsu.

CHAPITRE I : DISPOSITIONS GENERALES (OBLIGATIONS FEDERALES)

Article 1er : adhésion à la FFST

L'Organisme de Formation est adhérent à la Fédération Française de Shiatsu Traditionnel (FFST), de ce fait tous les Stagiaires doivent y adhérer.
L'adhésion se fait en remplissant la fiche en page 22, et en y joignant le chèque. Toutes les fiches d'adhésion sont envoyées à la FFST par l'Organisme de Formation, qui recevra les licences, et les remettra aux stagiaires.
L'adhésion à la FFST oblige les formateurs et les stagiaires à se conformer en tous points - sans aucune exception, au Code de Déontologie de la FFST. Ce Code est remis avec le dossier d'inscription. Une copie datée, signée et portant la mention « lu et approuvé » reste dans le dossier de chaque stagiaire.
Cette adhésion inclue un volet assurance qui couvre les stagiaires pour les trajets pour venir en formation, pour tout incident survenant pendant un cours.

Article 2 : livret pédagogique / livret de formation

Chaque stagiaire se voit remettre en début de formation un livret pédagogique personnel.
Le livret de formation est en ligne sur le site de la FFST ; il n'y a pas de version papier. Toutefois si des modifications sont apportées par le comité pédagogique de la FFST, le responsable de l'Organisme de Formation est avisé et informe les stagiaires qui devront bien sûr s'y conformer.
A noter que c'est le programme de l'année en cours qui fait référence pour la certification, et non celui de l'année d'entrée en formation.

Article 3 : premiers secours

Chaque stagiaire doit fournir au responsable de l'Organisme de Formation une photocopie de l'attestation de formation aux premiers secours (PSC 1) de moins de 5 ans avant la fin de la 1ère année de formation. Cette formation n'étant pas assurée par l'Espace Aquitain de Zen Shiatsu, il appartient à chacun de s'inscrire auprès d'un organisme accrédité par le Ministère

de l'Intérieur (Pompiers, Croix rouge, Maîtres-Nageurs – Sauveteurs, Secouristes du Travail, …). Certaines professions ont une dispense (cf. livret de formation de la FFST).

Article 4 : anatomie

Pour pouvoir passer la Certification Professionnelle de Spécialiste en Shiatsu de Prévention, les stagiaires doivent valider un module d'Anatomie – Physiologie. Certaines professions en sont dispensées (cf. livret de formation de la FFST). Tous les autres stagiaires ont la possibilité de suivre un cours par correspondance, ou directement auprès de l'Organisme de Formation. L'Espace Aquitain de Zen Shiatsu est accrédité pour dispenser cet enseignement (voir conditions générales spécifiques d'anatomie dans la rubrique « stages » sur le site de l'Organisme de Formation). Cette formation fait l'objet d'une inscription séparée de la formation de Spécialiste Shiatsu.

CHAPITRE II : DISPOSITIONS PARTICULIERES

Article 1 : respect du droit à l'image et à la vie privée

- **§ 1** : l'Organisme de Formation peut utiliser des outils audiovisuels pour photographier ou filmer des séances ou des activités. Un droit à l'image est inclus dans le dossier d'inscription. Chacun est libre de le refuser, et il sera tenu compte de l'éventuel refus.

- **§ 2** : il est demandé à chaque stagiaire dans le dossier d'inscription, l'autorisation ou non de transmettre ses coordonnées personnelles aux autres stagiaires de l'Organisme de Formation (toutes promotions confondues).

Article 2 : admission

- **§ 1** : la formation ne nécessite pas de prérequis. L'admission est prononcée après entretien avec le responsable de l'organisme de formation, et réception complète du dossier d'inscription. Tout dossier incomplet ne sera pas pris en compte.

- **§ 2** : toute personne ayant eu une condamnation ne peut prétendre à intégrer la formation Shiatsu. Un extrait n°3 du casier judiciaire est à fournir avec le dossier d'inscription.

Article 3 : lieu de la formation et respect des locaux

- **§ 1** : la formation a normalement lieu au Foyer Communal de Latresne (Département 33). Cependant l'Organisme de Formation peut être présent sur des manifestations, salons ou autres. Dans tous les cas, les conditions du présent règlement intérieur s'appliquent à tous les participants. Les stagiaires seront prévenus des modifications de lieu au moins 2 semaines avant l'évènement de façon à pouvoir prendre toutes les dispositions nécessaires.

- **§ 2** : en cas de dégradation d'un lieu ou d'un matériel s'y trouvant, la remise en état ou le remplacement du matériel incombe à la personne responsable. Tous les stagiaires de l'Organisme de Formation doivent vérifier auprès de leur Compagnie d'Assurance qu'ils sont couverts par une Responsabilité Civile (à fournir avec le dossier d'inscription).

Article 4 : dates et horaires de formation

- **§ 1** : les dates de formation sont données dès la fin de chaque année scolaire. Elles sont inscrites dans la convention signée avec chaque stagiaire.

- **§ 2** : aucune modification de date demandée par un ou plusieurs stagiaire(s) n'est prise en compte.

- **§ 3** : les formateurs ont la capacité de modifier le calendrier annuel (exemple absence du formateur pour raison médicale ou conditions climatiques). Si celui-ci ne peut être remplacé, une autre date sera proposée aux stagiaires.

- **§ 4** : les cours débutent à 9 h 30 précises et se terminent à 17 h 30. Une heure de pause est prévue à 13 h. Il appartient aux stagiaires d'être présents et d'être installés avant le début du cours du matin et de l'après-midi. Exceptionnellement, les horaires pourront être modifiés par le formateur.

- **§ 5** : en cas de retards répétés, le quota d'heures normalement validé, sera imputé du temps de retard. Un courrier sera adressé au stagiaire pour lui signifier les heures invalidées.

- **§ 6** : tout stagiaire absent doit prévenir le responsable de l'Organisme de Formation dans les meilleurs délais.

- **§ 7** : en cas d'absence, aucun cours de substitution ne sera proposé ; il appartient au stagiaire de récupérer le cours auprès d'un autre stagiaire. Le formateur pourra



demander de prouver que le cours a bien été récupéré, et ne sera en aucun cas responsable si une question d'examen porte sur ce cours non rattrapé.

- **§ 8** : les stagiaires ont l'obligation de signer par demi-journées une feuille d'émargement. Ce document est le seul à faire foi du nombre d'heures annuel. Ce calcul permet ou non la validation de l'année. En cas de plus d'1/3 d'absences à la formation, l'année ne sera pas validée quelques soient les résultats des différents examens (théorie et/ou pratique).

Article 5 : fonctionnement du groupe

- **§ 1** : il est demandé à chacun de respecter l'ensemble du groupe.

- **§ 2** : chaque stagiaire s'engage à échanger des pratiques (donner et recevoir) – lors des cours, avec tous ses collègues. Aucune restriction à ce principe n'est acceptée.

- **§ 3** : tous les téléphones portables sont éteints (ceux des stagiaires, mais aussi ceux des formateurs) pendant les cours. Ils seront consultés pendant la pause méridienne uniquement. Seul le formateur autorisera une tolérance demandée en début de cours (enfant malade par exemple).

Article 6 : documents – supports de cours

- **§ 1** : en début de formation, chaque stagiaire se voit remettre un code confidentiel d'accès extranet sur le site de l'Organisme de Formation. Ce code permet d'accéder aux documents mis en ligne sur le site. Il est interdit de transmettre ce code à quiconque. Il en est de même pour les documents (cours ou vidéos) mis en ligne – ceux-ci sont et restent la propriété exclusive de la personne les ayant créés. Les stagiaires s'engagent par leur signature (dans le dossier d'inscription) à ne transmettre aucun de ces documents à qui que ce soit, sous peine d'exclusion immédiate et de poursuites en vertu du code de la propriété intellectuelle, y compris des dispositions de la loi 2006 – 961 du 1er août 2006, relative au droit d'auteur et aux droits voisins dans la société de l'information (loi DADVSI).
  Cette disposition vaut bien entendu pour tous les documents de cours donnés par les formateurs.

- **§ 2** : les stagiaires viennent en cours avec les supports de cours récupérés sur le site de l'Organisme de Formation.

- **§ 3** : 150 pratiques maison avec compte-rendu écrit obligatoire, sont demandées pendant l'ensemble de la formation (4 ans). Les compte-rendu sont lus, commentés et validés par le formateur. C'est une condition non négociable pour se présenter à la certification professionnelle.

- **§ 4** : les stagiaires s'engagent à respecter l'envoi des documents, devoirs, informations, dossiers de réinscription**,** aux dates demandées par le formateur.

Article 7 : représentation dans et hors les locaux du Centre de Formation

Les stagiaires peuvent être amenés à faire des stages auprès d'autres Organismes de Formation. Ils sont invités à suivre les règles d'éthique et de déontologie propres à la FFST, ainsi qu'au formateur qui les accueille. Ces règles rappellent qu'ils sont des représentants de l'Organisme de Formation auquel ils sont inscrits et qu'ils doivent en conséquence être responsables des propos qu'ils tiennent de leur Organisme de Formation et des formateurs qui y enseignent.

Article 8 : hygiène des stagiaires et du matériel utilisé

- **§ 1** : une hygiène personnelle irréprochable est demandée à chacun pour son confort personnel, et pour le confort de tous (stagiaires, formateurs et personnes extérieures invitées) ; il en est de même pour les tapis et coussins utilisés lors des pratiques.

- **§ 2** : aucun bijou (montre, bracelet, bague) n'est accepté pendant les séances de pratique (sous peine de sanction lors de la certification professionnelle de spécialiste en shiatsu de prévention), et pour des raisons de confort et de sécurité.

Article 9 : conditions financières

- **§ 1** : elles sont détaillées dans le livret d'accueil et dans la convention signée entre le stagiaire et le responsable de l'Organisme de Formation.

- **§ 2** : le prix de chaque année de formation est fixé par la direction de l'Organisme de Formation. Les stagiaires sont avisés en fin d'année scolaire.

- **§ 3** : le règlement peut se faire en 1 fois, 3 fois ou 10 fois. Il est rappelé que le règlement en plusieurs fois, n'est en aucun cas un règlement à la prestation du formateur.



- **§ 4** : l'année est due dans sa totalité. Aucun remboursement n'est prévu en cas d'absence à 1 ou plusieurs cours.

- **§ 5** : en cas de renoncement du stagiaire en cours d'année ou d'exclusion prononcée par le responsable de l'Organisme de Formation, il n'y aura pas de remboursement. Seule une raison médicale avérée sur justificatif, peut faire l'objet du remboursement des cours au prorata de ce qui reste à effectuer.

Article 9 : 5ème année et/ou échec à la certification

- **§ 1** : le cursus officiel défini par la FFST est de 500 heures réparties en un minimum de 3 années. A la fin de la formation, les stagiaires sont invités à se présenter à la certification professionnelle de spécialise en shiatsu de prévention. Les stagiaires ne se sentant pas prêt pour passer la certification, ont la possibilité de se présenter ultérieurement à la date de leur choix. Toute nouvelle année supplémentaire oblige le stagiaire à respecter le présent règlement intérieur.

- **§ 2** : les mêmes conditions s'appliquent pour les stagiaires ayant échoué à la certification professionnelle, et qui souhaitent poursuivre.

Article 10 : sanctions

- **§ 1** : le non-respect de l'un ou de plusieurs articles et/ou paragraphes du règlement intérieur pourra faire l'objet de sanctions allant de l'avertissement à l'exclusion de l'Organisme de Formation, avec information auprès de la FFST en cas de faute particulièrement grave ou répétée. La Commission d'Ethique de la FFST pourra être saisie.

- **§ 2** : toute décision sera prise après entretien du stagiaire avec le collège des formateurs. Lors de cet entretien, le stagiaire peut être accompagné d'un autre stagiaire qui ne pourra s'exprimer qu'à la demande expresse d'un des formateurs. L'accompagnant a pour rôle d'être témoin du bon déroulement de l'entretien. La notification d'exclusion, signée du responsable de l'Organisme de Formation, est envoyée par lettre recommandée avec accusé de réception. En cas d'exclusion prononcée, le code d'accès extranet du site de l'Organisme de Formation sera immédiatement désactivé.

- **§ 2** : toute installation avec rémunération des actes, avant la certification professionnelle fera l'objet d'une saisine en justice par l'Organisme de Formation et/ou la FFST.



- **§ 3** : en cas de litige, la juridiction compétente pour se prononcer est le Tribunal d'Instance de Bordeaux – 180 rue Lecoq – CS 51029 – 33077 Bordeaux Cedex.

Le présent règlement intérieur est fait en double exemplaire, dont un est intégré au dossier personnel du stagiaire. Le deuxième exemplaire reste sa propriété.

Je soussigné.e …… reconnais avoir pris connaissance du présent règlement intérieur, et en accepter les modalités.

Date :

Mention manuscrite « lu et approuvé »

Paraphe (initiales) sur chaque page

Signature :

CONVENTION SHIATSU

Convention Simplifiée de Formation

Session (année scolaire) **:** 2018 - 2019

Niveau : 1 ☐ 2 ☐ 3 ☐ 4 ☐ 4+ ☐

Entre les soussignés :

1) Organisme de formation : **Espace Aquitain de Zen Shiatsu** représenté par son Responsable : **Dominique Chevalier** - 56, rue des 3 Etoiles - 33700 Mérignac.

   SIRET : 334 102 936 00062
   APE : 8690F
   N° d'enregistrement DIRECCTE : 72 33 09960 33 auprès du Préfet de Région Nouvelle Aquitaine
   DATADOCK n° 0024761

2) Monsieur, Madame .....
   Adresse : .....
   .....
   .....

   .....@ .....

   Tél : .....
   Portable .....

3) **Raison Sociale de l'Organisme Financeur** (cachet) :

Article 1 :

L'Organisme de Formation organise l'action de formation suivante :

1) **Intitulé de la formation** : formation Shiatsu, niveau ……., en vue de l'obtention de la Certification Professionnelle de Spécialiste en Shiatsu de Prévention.

Shiatsu

2) **Objectifs** : à l'issue de cette formation, les personnes auront appris l'ensemble des techniques du Shiatsu, ainsi que les principes régissant la Médecine Traditionnelle Chinoise.

3) **Programme** : se reporter aux pages 12 à 14 du livret d'accueil.

4) **Lieu** : Foyer Communal 33 360 LATRESNE

5) **Dates « prévisionnelles »** (modifications possibles) :

dates	observations
Niveau 1	
dimanche 2 septembre 2018	pré-rentrée en présence de tous les stagiaires du Centre de Formation (9 h 30 – 13 h)
samedi 22 et dimanche 23 septembre 2018	rentrée
samedi 20 et dimanche 21 octobre 2018	
samedi 24 et dimanche 25 novembre 2018	
samedi 15 décembre 2018	
samedi 26 et dimanche 27 janvier 2019	examen théorique n° 1
samedi 16 février 2019	
samedi 16 et dimanche 17 mars 2019	
dimanche 14 avril 2019	
samedi 18 et dimanche 19 mai 2019	
samedi 29 et dimanche 30 juin 2019	examen théorique n° 2 – examen pratique
Niveau 2	
samedi 1er et dimanche 2 septembre 2018	
samedi 6 et dimanche 7 octobre 2018	
samedi 24 et dimanche 25 novembre 2018	
dimanche 16 décembre 2018	
samedi 26 et dimanche 27 janvier 2019	examen théorique n° 1
dimanche 17 février 2019	
samedi 16 et dimanche 17 mars 2019	
samedi 2 avril 2019	
samedi 18 et dimanche 19 mai 2019	
samedi 29 et dimanche 30 juin 2019	examen théorique n° 2 – examen pratique

dates	observations
Niveaux 3 et 4	
samedi 1er et dimanche 2 septembre 2018	
samedi 6 et dimanche 7 octobre 2018	
samedi 17 et dimanche 18 novembre 2018	examen blanc
samedi 8 et dimanche 9 décembre 2018	
samedi 12 et dimanche 13 janvier 2019	
samedi 2 et dimanche 3 février 2019	
samedi 23 et dimanche 24 mars 2019	
samedi 6 et dimanche 7 avril 2019	
samedi 4 et dimanche 5 mai 2019	examen blanc
samedi 22 et dimanche 23 juin 2019	

6) **Tarifs** :

Niveaux	Autofinancement	Organisme financeur
1	**1 200,00 €**	**1 680,00 €**
2	**1 200,00 €**	**1 680,00 €**
3	**1 500,00 €**	**2 100,00€**
4	**1 500,00 €**	**2 100,00€**
4 + (examen en décembre)	**450,00 €**	
4 + (examen en juin)	**900,00 €**	

7) **Durée** :

Niveaux	Nombre d'heures	Nombre de jours		
1	144	18		
2	144	18		
3	160	20		
4	160	20	**total**	608 h
4 +	Minimum 4 jours au choix (examen en décembre), et 10 jours (examen en juin)			

<u>Article 2</u> :

En contrepartie de cette action de formation, le(la) stagiaire s'engage à acquitter la somme de …… (non soumis à la TVA).

En cas de règlement par un Organisme Financeur, le règlement de …… se fera à réception de la facture, à laquelle sera annexé un état d'émargement individuel.

Shiatsu

Article 3 :

La présente convention prend effet à compter de sa signature pour une durée de 10 mois de septembre 2018 à juin 2019.

Fait en double (ou triple) exemplaire, à ……., le ……

Pour l'Organisme Financeur
Signature et cachet

Pour l'Organisme de Formation
Signature et cachet

Le(la) Stagiaire
Signature

CODE DEONTOLOGIE FFST

Tout membre actif (Stagiaire, Spécialiste ou Formateur) de la Fédération Française de Shiatsu Traditionnel (FFST) s'engage, dès son adhésion, au respect du code de déontologie conforme à l'esprit du Shiatsu, aux Statuts, au Règlement Intérieur de la FFST, ainsi qu'aux lois et règlements en vigueur françaises et européennes.

En conséquence, il s'engage sur l'honneur à :

1) *concernant la formation :*
   Etre détenteur, dès la première année, de la formation aux premiers secours, datant de moins de cinq ans, délivrée par la Croix Rouge Française, la Protection Civile, ou tout autre organisme habilité, ou présenter une équivalence.

2) *concernant la pratique du Shiatsu :*
   - *exercer son art dans le respect total de la personne traitée, tant sur les plans physique, moral et culturel.*
   - *respecter une stricte confidentialité.*
   - *toujours garantir une prestation optimale, notamment en maintenant ses compétences au plus haut niveau à l'aide de cours, stages et formations complémentaires, y compris après sa certification.*
   - *mener ses activités de Shiatsu en excluant toute forme de prosélytisme confessionnel, politique ou sectaire, ce qui constituerait un motif de radiation.*
   - *Informer le receveur lorsqu'il intègre d'autres pratiques au cours de la séance de Shiatsu, afin de ne pas créer de doute quant à la nature réelle du Shiatsu.*
   - *fixer ses honoraires, en accord avec l'équité, en les proportionnant aux prestations fournies, tout en restant libre d'offrir des séances gratuites.*
     Rappelons que seul le spécialiste en Shiatsu de prévention certifié FFST, ayant un statut professionnel et une assurance, est en droit de demander des honoraires.
   - *garder à l'esprit que le Shiatsu n'est ni une pratique médicale au sens occidental du terme, ni un massage, ni une idéologie, mais un art traditionnel, une thérapie complémentaire, s'inscrivant dans le domaine de la prévention, du mieux-être, et de l'accompagnement lors de pathologies, pour aider à la restauration d'une meilleure qualité de vie.*
     Par conséquent, il doit :
     - *s'abstenir d'établir un quelconque diagnostic,*
     - *se garder d'interrompre ou de modifier un traitement médical,*
     - *s'interdire de prescrire ou conseiller des médicaments,*
     - *diriger sans délai vers un médecin toute personne se plaignant ou présentant les signes d'un malaise,*
     - *avoir une conception pluridisciplinaire de sa pratique.*
     - *fournir un extrait de casier judiciaire (bulletin n°3) de moins de trois mois et informer le Bureau Exécutif si, par la suite, il faisait l'objet d'une quelconque condamnation ; faute de quoi, il s'exposerait à une radiation immédiate. Dans le cas d'une condamnation grave le Bureau Exécutif se verrait dans l'obligation de prendre les mesures qui s'imposent (allant jusqu'à la radiation de la FFST).*

Shiatsu

La pratique du shiatsu ne se substitue en aucun cas à un acte médical.

3) *concernant la promotion, ne pas mentionner, sur un site internet ou tout autre media, une qualité de spécialiste en Shiatsu tant que la Certification Professionnelle FFST n'est pas obtenue.*

La non-observation caractérisée, par un membre actif de la FFST, des engagements et principes énumérés ci-dessus entraînera sa radiation de la FFST dès que le Bureau Exécutif en aura connaissance. Toutefois, l'intéressé aura toujours la possibilité de saisir la Commission d'Ethique. Des poursuites pourraient être engagées à l'encontre de l'intéressé au cas où les intérêts moraux ou matériels de la FFST seraient compromis. La FFST se réserve le droit de se porter partie civile. En cas de radiation, la citation illégitime de l'appartenance à la FFST ainsi que l'utilisation du logotype pourront faire l'objet de poursuites.

Nom :.....

Prénom : .....

M'engage sur l'honneur et par ma signature à respecter l'intégralité de ce code de déontologie.

Fait à : .....

Le : .....

Signature précédée de la mention manuscrite : *« lu et approuvé »*

Nom du Responsable de l'Organisme de Formation : Dominique Chevalier (Espace Aquitain de Zen Shiatsu)

AUTORISATION D'ENREGISTREMENT DE L'IMAGE / DE LA VOIX

(personne majeure ou mineure émancipée)

La présente demande est destinée à recueillir le consentement et les autorisations nécessaires dans le cadre du projet spécifié ci-dessous, étant bien entendu que les objectifs de ce projet ont été préalablement expliqués au majeur.

1. **Désignation du projet audiovisuel** : dans le cadre des cours, un des formateurs de l'Organisme de Formation, peut être amené à réaliser des photos et/ou vidéos.

   Nom et adresse de l'établissement : Centre de Formation Espace Aquitain de Zen Shiatsu – 56 rue des 3 Etoiles 33 700 Mérignac

2. **Modes d'exploitation envisagés.**

support	durée	étendue de la diffusion
en ligne	illimitée	site internet (www.formation-shiatsu-bordeaux.fr), page Facebook
DVD	illimitée	usage uniquement interne
projection collective	illimitée	cours, conférences
support papier	illimitée	articles, revues, mémoires, polycopiés de cours, plaquettes, flyers

3. **Autorisation du majeur et/ou du mineur émancipé**

   Vu le Code civil, en particulier son article 9, sur le respect de la vie privée,
   Vu le Code de la propriété intellectuelle,

   La présente autorisation est soumise à votre signature, pour la fixation sur support audiovisuel et la publication de votre image et/ou voix dans le cadre du projet désigné au paragraphe 1 et pour les modes d'exploitation désignés au paragraphe 2.

   L'enregistrement de votre image/votre voix sera réalisée sous l'autorité d'un des formateurs de l'Organisme de Formation : Espace Aquitain de Zen Shiatsu.

   L'enregistrement pourra avoir lieu lors des cours, manifestations organisés par l'Espace Aquitain de Zen Shiatsu.

   Le producteur de l'œuvre audiovisuelle créée ou le bénéficiaire de l'enregistrement exercera l'intégralité des droits d'exploitation attachés à cette œuvre/cet enregistrement. L'œuvre/l'enregistrement demeura sa propriété exclusive. Le producteur/le bénéficiaire de l'autorisation, s'interdit expressément de céder les présentes autorisations à un tiers.

   Il s'interdit également de procéder à une exploitation illicite, ou non prévue ci-avant, de l'enregistrement de votre image et/ou de votre voix susceptible de porter atteinte à votre



dignité, votre réputation ou à votre vie privée et toute autre exploitation préjudiciable selon les lois et règlements en vigueur.
Dans le contexte pédagogique défini, l'enregistrement ne pourra donner lieu à aucune rémunération ou contrepartie sous quelque forme que ce soit. Cette acceptation expresse est définitive et exclut toute demande de rémunération ultérieure.

Je soussigné(e) *(prénom, nom)* .....
déclare être majeur(e) – mineur(e) émancipé(e) (rayez la mention inutile)

Je reconnais être entièrement investi(e) de mes droits personnels. Je reconnais expressément n'être lié(e) par aucun contrat exclusif pour l'utilisation de mon image et/ou de ma voix, voire de mon nom.

Je reconnais avoir pris connaissance des informations ci-dessus et donne mon accord pour la fixation et l'utilisation de mon image et/ou de ma voix, dans le cadre exclusif du projet ci-avant :

☐ **Oui** ☐ **Non** (cochez la case)

Fait à : .....

Le : .....

Signature du majeur ou du mineur émancipé :

AUTORISATION DE TRANSMETTRE DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS

Je soussigné.e ……..…..,

Autorise, n'autorise pas (*), Dominique Chevalier, responsable de l'Organisme de Formation Espace Aquitain de Zen Shiatsu, à transmettre mes coordonnées téléphoniques (fixe et/ou portable), ainsi que mon adresse mail, aux autres stagiaires inscrits en formation Shiatsu, toutes promotions confondues.

Cette autorisation est nécessaire, pour que les stagiaires puissent organiser des covoiturages, échanger des informations, organiser des séquences de révision en commun.

Je dégage l'Organisme de Formation, par la signature de ce document, de toute responsabilité relative à l'utilisation qui serait faite par un tiers des informations obtenues.

Fait à …….. le ……..

Signature

(*) Rayer la mention inutile

ENGAGEMENT DE NON DIVULGATION DES DOCUMENTS

Je soussigné.e ……..….

Reconnaît que les documents remis ou mis en ligne sur le site de l'Organisme de Formation Espace Aquitain de Zen Shiatsu, sont et resteront la propriété de leur auteur, et que de tels documents ne peuvent être copiés ou reproduits sans l'autorisation écrite expresse de leur auteur.

M'engage, sous peine d'exclusion de l'Organisme de Formation, à ne transmettre aucun document, ou vidéo qui me seront remis lors de la formation, à quiconque (stagiaires d'un autre Centre de Formation, Spécialistes ou autres …), ni de les mettre sur internet.

Fait à …….. le ……..

Signature

LOI n° 92-597 du 1er juillet 1992 relative au code de la propriété intellectuelle.

56, rue des 3 Etoiles – 33 700 Mérignac - 06.86.87.41.11 - dominique.chevalier-mk@orange.fr
SIRET : 33410293600062 APE 8690F n° d'enregistrement DIRECCTE : 72 33 09960 33
DATADOCK n° : 0024761
www.formation-shiatsu-bordeaux.fr

dimanche 02 septembre 2018

Matinée découverte Shiatsu





Invitation

9 h 30 - 13 h 00

Dojo de LATRESNE

(Voir itinéraire page 9)

L'Organisme de Formation de Shiatsu « Espace Aquitain de Zen Shiatsu » a le plaisir de vous convier à la « matinée découverte Shiatsu »

Programme :

- *Exercices énergétiques*
- *Présentation de l'Organisme de Formation, des formateurs et du cursus*
- *Pause thé (merci de prévoir une tasse), échanges avec les stagiaires en cours de formation*
- *Une séance de Shiatsu vous sera proposée par les stagiaires de 4ème, 3ème ou 2ème année (merci de prévoir une tenue souple, type jogging)*

Afin de préparer au mieux cette matinée ; merci de confirmer votre présence, par mail :

dominique.chevalier-mk@orange.fr

Cette matinée est gratuite et sans aucun engagement de votre part.

Pascale Hamelin

Spécialiste – Formatrice en Shiatsu FFST
Formatrice en Do In
Membre du Comité Pédagogique de la FFST

Dominique Chevalier

Spécialiste – Formateur en Shiatsu FFST
Formateur en Anatomie –Physiologie
Kinésithérapeute D.E
Responsable Pédagogique et Administratif
Président de la FFST